

PH. BONNEFOND
DPL/SED/OG

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DPL DU 31 MARS 1983

Objet : la SAED et la politique céréalière sénégalaise.

Participants : MM. MONFORT, FRIED, FUNEL, de CAZOTTE, BONNEFOND (SED),
THENEVIN.

1 - LA SAED

1.1. Orientations préconisées

Il convient d'abandonner l'idée d'approvisionner les villes du Sénégal avec le riz produit dans le cadre de la SAED. La commercialisation de ce riz vers les villes ne doit plus être l'objectif premier. Il est possible de produire du riz dans d'autres régions du Sénégal et de remplacer (au moins en partie) la consommation de riz par celle des céréales traditionnelles (cf. plus loin).

L'optique à prendre désormais est celle du développement régional au sens global et non sectoriel. Ceci nécessite de nouvelles orientations. L'optimisation de l'aménagement du fleuve doit être reconsidérée dans le cadre de cette nouvelle approche régionale. Il convient de passer de la notion de production végétale à celle d'économie rurale et de système rural dont l'ensemble des éléments doivent participer au processus de développement : culture, élevage, pêche, artisanat, commerce, transport ...

Il faut remplacer la notion de maximisation de la production par celle d'optimisation de l'outil mise en place, compte-tenu des contraintes existantes et des objectifs poursuivis par les différents agents.

Il est indispensable de limiter au maximum les investissements publics, voire même de renoncer à tout nouvel investissement. On peut toutefois admettre les rénovations (à condition qu'elles se poursuivent par un entretien régulier) et l'aménagement, si cela se révèle possible, de nouveaux PIV (en s'inspirant par exemple du système de Ndombou-Thiago).

Le bienfait de l'irrigation est la sécurisation qu'elle doit entraîner au niveau de l'eau. Tout doit être mis en oeuvre pour que cette sécurisation soit effective et au coût le plus faible possible. A ce sujet, de nouveaux moyens plus économiques d'exhaure de l'eau devraient être étudiés et mis en place. Le rôle essentiel de la SAED (auquel elle devrait consacrer toute son énergie) devrait être d'amener l'eau au bord des champs (canal primaire) tout le reste devant désormais être pris en charge par le milieu (production, battage, décorticage, commercialisation, transport ...).

.../...

19 MARS 1985

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 17.092 2x1

Cote : B

29

B17.092 2x1

Cette prise en charge par les paysans de la majorité des problèmes les concernant doit leur permettre de définir et mettre en oeuvre leurs propres solutions techniques qui dépendront de la diversité locale et de l'organisation sociale. Une telle répartition du rôle des différents agents économiques permettra de ne pas tout imposer au milieu paysan mais au contraire de mettre en oeuvre ses potentialités.

Il faut admettre la possibilité de l'éventuelle remise en cause des cultures pratiquées et de l'évolution de celles-ci au cours du temps. La prédominance du riz peut ne pas durer au moins pour un temps et là où il est considéré comme trop exigeant techniquement. Il convient désormais de se situer dans une optique d'amélioration des cultures de décrue traditionnelles et non d'implantation d'une nouvelle culture ; cette notion doit être prise en considération dans le cadre du fonctionnement des nouveaux aménagements du fleuve Sénégal (régularisation du débit ou crues artificielles) et sur ce point elle rejoint certaines idées de la Caisse Centrale. On ne peut enfin se prononcer sur le point de savoir si cette option constituera une phase transitoire ou une phase permanente du processus de développement régional ; les deux évolutions sont également possible et le choix devra dépendre finalement des agents économiques concernés.

1.2. Conséquences de ces orientations

Un démantèlement de l'appareil SAED apparaît nécessaire. Sans remise en cause globale de cette institution aucune évolution ne paraît envisageable ; en effet la prise en charge par le milieu d'un certain nombre de fonctions paraît impossible dans le cadre actuel. A ce niveau le problème de l'assistance technique doit être soulevé : à quoi sert-elle actuellement à la SAED ? Par ailleurs il convient de se poser la question de savoir s'il existera une volonté politique sénégalaise de se retirer. A l'avenir la SAED devrait se cantonner dans le rôle de pourvoyeur en eau (cf. plus haut) et de fournisseur de certains intrants ; la rizerie devrait être firmée (convergence avec une idée de la Caisse Centrale), le secteur artisanal favorisé et la liberté du négoce étendue. Les nouveaux investissements devraient, en grande partie, être gelés (cf. plus haut) ; les charges d'entretien doivent être prévues et réparties entre la SAED et les paysans ; les charges récurrentes doivent être minimisées.

Au niveau de la recherche une expérimentation socio-économique serait souhaitable pour aider à la mise en place de nouvelles structures paysannes. Un bilan comparé des grands et des petits périmètres pourrait aider à la définition de types d'aménagements plus performants et mieux adaptés aux conditions du milieu.

Les termes de "responsabilisation" et de privatisation sont à l'ordre du jour (FMI-BIRD, USAID ...); malgré toute leur ambiguïté on ne peut s'empêcher de les reprendre à notre compte au moins en partie dans la mesure où ils font référence à des phénomènes bien réels et à des ébauches de solution qui vent dans le sens que nous prônons.

2 -. LA POLITIQUE CEREALIERE

L'approvisionnement des villes, autrement qu'avec du riz importé (la solution Fleuve n'étant pas retenue, cf. plus haut), nécessite qu'on favorise les produits à base de mil ou de maïs (couscous de mil, brisures de maïs ...) la transformation étant faite au niveau artisanal ou semi-industriel par le secteur privé.

Différents scénarios peuvent être envisagés parmi lesquels on peut, à titre d'exemple, présenter le suivant ; il est établi à prix constant 1982 (au consommateur final) étant entendu qu'on entend lier le prix intérieur du riz à son cours mondial (ce qui permettra entre autre de lutter contre toute tentative de contrebande) et qu'on estime que ce dernier est en hausse régulière (trend croissant) :

Année 0	105 F CFA/Kg de riz	120 F CFA/Kg de couscous de mil
" 1	110	110
" 2	120	110
" 3	130	110
" 4	140	120
" 5	150	120

L'année 0 représente la situation actuelle, le cours mondial des brisures, de riz étant quant à lui de l'ordre de 80 F CFA/Kg. L'année 1 on introduit sur le marché 20 000 T de couscous subventionné (10 F CFA/Kg), soit une dépense de 200 M F CFA et on augmente le prix du riz de 5 F CFA/Kg, soit un gain de 1 500 M F CFA pour 300 000 T.

Le but poursuivi est de créer un double marché des céréales en milieu urbain : un marché de luxe ou exceptionnel constitué par le riz et un marché courant constitué par les céréales traditionnelles locales, le second pouvant, si nécessaire, être subventionné par le premier. En tout état de cause il ne faut pas que la subvention aux céréales locales soit supérieure aux gains réalisés par la CPSP sur le riz importé. Cette subvention pourrait être prise en charge pour partie par l'aide française, pour partie par le Sénégal (CPSP) ; il serait souhaitable qu'à terme, dans toute la mesure du possible, elle disparaisse.

Lorsqu'on aura introduit les 20 000 T de couscous sur le marché intérieur final, il conviendra de voir ce qui se passe, de suivre l'évolution (en augmentant le tonnage chaque année) et de baisser si nécessaire les prix pour écouler la production locale (ce qui entraînera l'augmentation de la subvention). On peut aussi pour imposer le couscous de mil ou les brisures de maïs créer une pénurie artificielle en limitant autoritairement les importations de riz (le gap séparant l'offre de la demande correspondant alors aux quantités de céréales traditionnelles que l'on désire écouler).

Il conviendrait au niveau du FAC de proposer le financement d'une étude "action-observation" qui consisterait à la fois à participer à l'organisation et au financement (subvention, cf. plus haut) de l'opération "couscous de mil" et à observer les prix, les quantités et les comportements afin d'en tirer des enseignements pour la poursuite de l'opération.

La mise sur pied de ce nouveau système nécessitera de faire appel au secteur privé pour l'achat des céréales chez les paysans (commerçants en amont), pour la transformation des produits et pour leur écoulement auprès du consommateur final (commerçants en aval) sans compter les transporteurs et les autres agents qui peuvent intervenir dans la filière.

Cette opération de promotion des céréales locales vise finalement à briser le commerce triangulaire, lourd héritage politique et historique, entre l'Asie, le Sénégal et l'Europe, le premier vendant du riz au second et celui-ci vendant de l'arachide au troisième qui exporte pour sa part des produits manufacturés.

Au niveau de la concurrence entre riz local et riz importé il conviendrait de renoncer à la péréquation interne actuelle du prix du riz entre les différentes régions. Le riz local produit loin de Dakar serait alors à égalité avec le riz transporté à grand frais à partir de Dakar.

Il y a lieu de se demander si la production locale pourra ou non produire un excédent commercialisable suffisant pour approvisionner les villes. Ce qui est sûr c'est qu'une telle production est souhaitable dans le contexte international actuel, encore faut-il qu'elle soit possible. Il faudrait que la production de mil ou de maïs puisse à terme augmenter de 300 ou 400 000 T mais pas au détriment de l'arachide, or le problème des réserves de surface et de productivité n'est pas suffisamment connu pour qu'on puisse répondre à cette question. Il est sûr que la production peut augmenter mais il est difficile de dire jusqu'où. On peut inciter les paysans à produire plus en augmentant par exemple le prix d'achat des céréales (ce qui augmentera d'autant l'éventuelle subvention) mais il faut savoir qu'au départ ce prix (mil : 50 F CFA/Kg ; maïs : 47 F CFA/Kg) est assez fictif dans la mesure où il n'y a pratiquement pas d'achat (ou très peu) ; il n'y a pas de véritable marché des céréales mais on peut penser qu'au prix actuel une certaine offre apparaîtra à partir du moment où des acheteurs se manifesteront. Toutefois, quelque soit la politique de prix suivie et les possibilités (et volontés) de production qui existent, il restera toujours à résoudre le problème de l'aléa climatique et, par conséquent, de la sécurité de l'approvisionnement. Il faudra soit prévoir un stock de régulation pluriannuel, soit continuer à importer du riz certaines années.

Enfin il s'avère indispensable en tout état de cause que l'aide alimentaire internationale ne bloque en aucun cas les opérations de développement ou de promotion des céréales locales.